

**Service de Presse**

Rennes, Ville et Métropole

Tél. 02 23 62 22 34

 @Rennes\_presse

Vendredi 24 avril 2020

## Violences intrafamiliales

# Communiqué de Geneviève Letourneux

La Ville de Rennes a récemment été interpellée publiquement par un collectif sur son action contre les violences faites aux femmes.

La Ville de Rennes partage le constat que la période de confinement que nous vivons depuis maintenant plus d'un mois, bien que nécessaire pour faire face à la crise sanitaire actuelle, a pour conséquence une augmentation des violences conjugales. Nous ne pouvons tolérer cela.

C'est pourquoi nous avons souhaité, dès le début du confinement, mobiliser l'ensemble des membres du réseau rennais de lutte contre les violences faites aux femmes, que nous avons créé en juin dernier. Ce réseau réunit les partenaires du territoire mobilisés à ce sujet et s'inscrit en complémentarité des actions de l'État, qui a la compétence de la politique de lutte contre les violences faites aux femmes.

La Ville de Rennes a largement relayé les moyens de signalement et les initiatives de l'État en la matière. Il est utile de les rappeler ici : <https://metropole.rennes.fr/covid-19-pas-de-confinement-pour-les-droits-des-femmes-et-des-enfants>.

L'action de nos partenaires n'a jamais cessé. La plateforme départementale de lutte contre les violences faites aux femmes, pilotée par l'Asfad, a été maintenue. Elle est toujours accessible 24h/24 et 7 jours/7. Le centre d'hébergement de l'Asfad reste ouvert avec des professionnels présents pour l'accompagnement des femmes accueillies.

Les hébergements à l'hôtel sont également accessibles, en coordination avec le SIAO 35. Il est important de rappeler que le dispositif de relogement d'urgence n'est pas saturé, chaque demande trouve une réponse. Enfin, le critère des violences conjugales ayant été intégré de longue date au dispositif de relogement social prioritaire piloté par la Ville, des relogements de femmes victimes de violences ont pu être effectués depuis le début du confinement.

D'autre part, la Ville de Rennes a poursuivi ses actions de mise à l'abri de familles sans solution d'hébergement, en complément des solutions proposées par l'État, dans des conditions garantissant le respect du confinement et en assurant leur ravitaillement. La vigilance concernant les violences faites aux femmes et aux enfants est partagée par l'ensemble des acteurs partie prenante de la solidarité. Le Cidff 35, le Planning familial 35 et l'UAIR poursuivent leurs missions d'accueil et d'accompagnement des femmes, notamment celles victimes de violence.

La question de la mise à l'abri et du relogement des femmes victimes de violence est essentielle, elle ne doit pas se substituer aux mesures d'éviction du conjoint violent dans le cadre de l'ordonnance de protection.

L'ensemble des services municipaux de proximité a été informé des prises en charge existantes et des relais spécialisés sur le sujet. Les travailleurs et travailleuses sociaux du CCAS maintiennent un contact téléphonique avec l'ensemble des personnes suivies, ce qui peut être l'occasion de signalements. Toutes les lignes d'écoute ouvertes dans le cadre du confinement disposent des

éléments de détection et d'orientation spécifiques aux personnes victimes de violences.

Les services de la Ville travaillent en étroite collaboration avec les associations et les services de police pour que chaque signalement soit bien pris en charge. Les faits de violence conjugales ayant été déterminés comme prioritaires par les services de justice, leurs auteurs peuvent être jugés en comparution immédiate, notamment lorsqu'une mesure d'éloignement voire d'incarcération de l'auteur est nécessaire.

J'ai, il y a plusieurs jours, proposé aux signataires de la tribune un temps d'échange pour que nous soient remontés les défauts de prise en charge, afin qu'aucune femme ne soit laissée sans réponse et sans aide. Nous restons disponibles et à l'écoute.

C'est ensemble que nous ferons de Rennes, comme nous le souhaitons toutes et tous, une ville de référence contre les violences faites aux femmes.

**Geneviève Letourneux,**

conseillère municipale

déléguée aux droits des femmes et à l'égalité